



Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

**Département des  
Affaires du  
Territoire**

Service des Propriétés  
Communales

Votre corresp. :  
Véronique De Jonghe

Tél. : 02 563 59 13  
Fax : 02 464 04 92

E-mail : vdejonge@  
1082berchem.irisnet.be

Objet : Conseil communal du 24/10/2013 – Question orale de Monsieur Ghilbert concernant la rénovation des immeubles situés place de l'église 7 et 9 au sujet des réductions de loyers accordées.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Veillez trouver la réponse à la question de Monsieur Ghilbert :

Quelles sont les réductions de loyers ayant été octroyées au locataire dans le cadre de la rénovation des immeubles communaux situés place de l'Eglise 7 et 9 ?

- Le Conseil communal en séance du 27 juin 2007 a décidé de mettre à disposition d'une famille nombreuse, le logement situé Place de L'Eglise pour une durée maximale de 3 ans, dans son état actuel, pour un loyer de €400.
- En date du 4 septembre 2007, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de fixer le montant du loyer à €400 moyennant un mois de loyer gratuit pour les charges inhérentes aux frais de peinture et de tapissage.
- Par la délibération du 30 septembre 2010, le Conseil communal a décidé de poursuivre la mise en location du bien communal afin d'éviter que celui-ci ne se détériore, aux mêmes conditions que celles fixées par le Conseil communal du 27 juin 2007.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Pour le Secrétaire communal,  
Le Directeur délégué,

Sandra GOEGEBEUR

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE